

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE

ET DE SIGILLOGRAPHIE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS :

MM. LE V^{te} B. DE JONGHE, A. DE WITTE ET FRÉD. ALVIN

1914

SOIXANTE-DIXIÈME ANNÉE.



BRUXELLES

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI

Rue de la Limite, 21.

1914

UNE
DOUBLE MITE BRABANÇONNE
INÉDITE

(1431-1432)

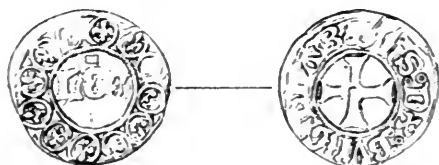
Depuis que nous avons terminé, en 1899, la publication de *l'Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant et marquis du Saint Empire Romain*, une douzaine, à peine, de pièces brabançonnes nouvelles et quelques petits deniers variés de l'époque des trois Henri sont venus au jour et ont été publiés par MM. le vicomte B. de Jonghe, Ch. Hermans, Fréd. Alvin, Rutten, van Kerkwyk et par nous.

En somme, ce n'est guère, si l'on compare le monnayage brabançon à l'inépuisable monnayage liégeois qui se complète chaque année par des découvertes d'espèces nouvelles; mais c'est beaucoup si l'on songe que l'apparition de la moindre variété pour la Flandre ou pour le Hainaut constitue presque un événement numismatique.

La double mite de Louvain que, grâce à l'obligeance de son possesseur, M. le docteur Laporta,

il nous est possible de faire connaître aujourd'hui, n'est qu'une variété d'un type connu; mais sa légende soulève un petit problème monétaire dont il importe de donner la solution.

Voici d'ailleurs la reproduction et la description de cet intéressant billon noir :



Dr. Dans un cercle d'annelets, renfermant chacun une fleur de lis, le mot *LŪV* (Louvain) en plein champ.

Rev. Une croix brève et pattée, entourée de la légende : ✠ *PHS : DX : BVRG : BRAB.*

Cette pièce est en tout semblable, comme gravure, à la double mite que Philippe de Saint-Pol, duc de Brabant, fit frapper à Louvain, à la fin de son règne, en vertu de l'ordonnance du 10 mai 1430, et qui est gravée sous le n° 464 de la planche XXIV de l'*Histoire monétaire des ducs de Brabant*. Elle n'en diffère que par la légende qui donne au prince, en plus du titre de duc de Brabant, celui de duc de Bourgogne.

Or, Philippe de Saint-Pol n'avait aucun droit à ce dernier titre. La double mite qui nous occupe ne peut donc lui appartenir. Nous croyons pou-

voir la donner, en toute certitude, à son successeur, Philippe le Bon, duc de Bourgogne, de Brabant et comte de Flandre, et voici pourquoi :

La double mite de Philippe de Saint Pol avec $\overline{\text{L}\bar{\text{O}}\text{V}}$ en plein champ et la légende : $\text{✠ P}\bar{\text{H}}\text{S} : \text{D}\bar{\text{V}}\text{X} : \text{BR}\bar{\text{A}}\text{B}\bar{\text{A}}\bar{\text{N}}$ appartient à la série monétaire des écus d'or, des Pieters d'or et d'argent et des Cromsteerts décrétée, nous l'avons dit, le 10 mai 1430. Or, la frappe de toutes ces monnaies fut continuée à Louvain, pendant deux ans, sous Philippe le Bon, d'abord aux anciens coins, du 27 octobre 1430 au 19 mars 1431 (N. S.) (1); puis aux mêmes types, mais aux armes et aux titres du nouveau duc (2). Ce ne fut qu'en 1433 que ce seigneur adopta un autre système monétaire, uniforme pour toutes les provinces en son pouvoir. Il n'avait pu exécuter plus tôt ce changement parce que, le 5 juin 1418, il avait signé au nom de son père, Jean sans Peur, comte de Flandre, la promesse formelle de n'apporter aucune modification aux monnaies, alors existantes en cette contrée, avant quinze années révolues, c'est-à-dire avant juin 1433.

La double mite $\overline{\text{L}\bar{\text{O}}\text{V}} - \text{P}\bar{\text{H}}\text{S} : \text{D}\bar{\text{X}} \text{B}\bar{\text{V}}\text{R}\bar{\text{G}} \text{BR}\bar{\text{A}}\text{B}$, qui devait circuler les 24 pour un Pieter d'argent, a donc été émise, à Louvain, après le 19 mars 1431

(1) *Histoire monétaire des ducs de Brabant*, nos 455, 456, 458, 459 et 473.

(2) *Histoire monétaire des ducs de Brabant*, nos 463, 466, 474, 475, 476 et 477.

en même temps qu'on y frappait des Clinkaerts, des Pieters et des demi-Pieters d'argent, des Cromsteerts et des demi-Cromsteerts aux armes et aux titres de Philippe le Bon, duc de Bourgogne et de Brabant.

Comme il arrive presque toujours à cette époque pour les monnaies noires, les comptes ne font pas mention de la fabrication de notre double mite. Elle vient heureusement compléter la série des monnaies brabançonnnes forgées par le nouveau duc, au début de son règne, et, à ce titre, elle méritait d'être connue des numismates.

Alphonse DE WITTE.
